



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2008

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2008

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 16 juin 2008

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2008
 - 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2008
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 17 juin 2008

- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Dépôt d'une correspondance des co-présidents du Comité du OUI
 - 4.2 Participation et présence aux séances de la MRC Haute-Yamaska

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 825-1-2002 relatif à la réserve financière afin d'abroger l'article 4
- 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 825-2-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 825-1-2002 relatif à la réserve financière afin d'abroger l'article 4
- 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone A02-235, la zone A02-239 et d'autoriser les habitations isolées, de un à six logements et de un à trois étages dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-43-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone A02-235, la zone A02-239 et d'autoriser les habitations isolées, de un à six logements et de un à trois étages dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-43-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone A02-235, la zone A02-239 et d'autoriser les habitations isolées, de un à six logements et de un à trois étages dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.6 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C06-613, les habitations multifamiliales isolées, de deux étages et pouvant comprendre un maximum de quatre logements dans la zone (chemin d'Adamsville)
- 5.7 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-48-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C06-613, les habitations multifamiliales isolées, de deux étages et pouvant comprendre un maximum de quatre logements dans la zone (chemin d'Adamsville)

- 5.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-48-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C06-613, les habitations multifamiliales isolées, de deux étages et pouvant comprendre un maximum de quatre logements dans la zone (chemin d'Adamsville)
- 5.9 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'appliquer des critères particuliers au déboisement dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.10 Dispense de lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-12-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'appliquer des critères particuliers au déboisement dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.11 Adoption du projet de règlement numéro 878-12-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'appliquer des critères particuliers au déboisement dans les zones A02-235 et A02-239 (chemin de Gaspé)
- 5.12 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-44-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone C04-441 à même la totalité de la zone C04-481 (rue Shefford)
- 5.13 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-45-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six (6) étages (rue de l'Aubergiste)

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 Adoption du règlement numéro 876-46-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser les toits plats pour certaines habitations unifamiliales isolées
- 6.2 Adoption du règlement numéro 876-47-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'aménagement de pistes cyclables dans la zone inondable 0-20 ans

- 6.3 Adoption du règlement numéro 878-13-2008 intitulé : Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir les habitations unifamiliales isolées dont la toiture à une pente inférieure à 3: 12

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 7.1.1 Adoption des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont au 31 décembre 2007
- 7.1.2 Demande de budget supplémentaire de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont
- 7.1.3 Modalité d'un emprunt, par billets, d'une somme de quatre cent quarante et un mille dollars (441 000 \$) en vertu des règlements numéros 689-91, 695-91, 728-92 et 745-92
- 7.1.4 Acceptation de l'offre relativement à un emprunt, par billets, d'une somme de quatre cent quarante et un mille dollars (441 000 \$) en vertu des règlements numéros 689-91, 695-91, 728-92 et 745-92

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

- 7.3.1 Entente concernant le paiement des fins de parc avec Immobilier Cleary et Breton inc.
- 7.3.2 Coupe du monde de vélo à Bromont du 1^{er} au 3 août 2008
- 7.3.3 Autorisation pour des activités estivales et une vente trottoir au Carrefour Champêtre
- 7.3.4 Adjudication du contrat pour la fourniture de pièces pour le système d'ozonation de l'usine de filtration
- 7.3.5 Adjudication du contrat relatif au contrôle des matériaux pour le projet de réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 de l'autoroute 10

- 7.3.6 Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge avant minimale de 7,60 m à 6,85 m (lot 3 593 002, rue du Charpentier dans le Parcours du Vieux Village)
- 7.3.7 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel intégré sur le lot 3 617 320, lequel est situé près du cercle de virage qui ferme la rue Cleary
- 7.3.8 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un projet intégré comprenant deux (2) habitations unifamiliales (lot 3 163 690, 400 rue Dorchester)
- 7.3.9 Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge arrière de 7,6 m à 6,25 m pour une résidence située au 114 de la rue des Patriotes dans le parcours du Vieux Village (lot 2 591 431)
- 7.3.10 Demande de dérogation mineure afin d'augmenter l'empiètement dans la marge arrière d'un balcon situé à plus de 1,8 m au-dessus du niveau du sol pourvu que cet empiètement n'excède pas celui du balcon existant (environ 3,05 m), qu'il soit effectué dans le prolongement ouest du balcon existant, qu'il n'excède pas de plus de 3 m le mur latéral du bâtiment et qu'il soit relié au sol par un escalier longeant le mur du bâtiment, pour une résidence unifamiliale (lot 2 930 947, 117 rue Papineau)
- 7.3.11 Demande de dérogation mineure afin de réduire la superficie minimale de deux (2) lots projetés de 50 000 à 4990 mètres carrés et à réduire la marge latérale minimale applicable à un bâtiment agricole existant sur le même immeuble de 6 à 4,70 mètres pour un emplacement correspondant à une partie du lot 2 593 579 (244 chemin l'Assomption)
- 7.3.12 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel intégré (lot 3 617 320, rue Cleary)
- 7.3.13 Vente de parties de terrains à Les Constructions Brome-Missisquoi inc. suite au protocole d'entente concernant la prolongement de la rue des Lilas (phase 1)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.5.1 Soutien logistique à l'activité KiloMaître de l'école La Chantignole
- 7.5.2 Tournoi international de soccer Jean-Yves Phaneuf

- 7.5.3 Vente de garage annuelle au profit de la Fabrique St-François-Xavier
- 7.5.4 Fête du 150^e anniversaire de la fondation de la Paroisse St-François-Xavier
- 7.5.5 Vente de garage des membres du Comité exécutif du Parti Québécois
- 7.5.6 Nomination d'un comité de sélection pour les services professionnels au Centre sportif et culturel (annexe)
- 7.5.7 Convention de partenariat pour la saison 2008-2009 avec le Club de Patinage Artistique de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.6.1 Fin de l'entente relative au service de désincarcération avec le Service des incendies de la Ville de Cowansville
- 7.6.2 Interdiction de stationnement sur le côté est de la rue Huntington
- 7.6.3 Changement de signalisation sur le boulevard de Bromont à l'intersection de la rue Vaudreuil

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 7.7.1 Frais d'ajustement pour l'acquisition du 46 rue Compton
- 7.7.2 Confirmation mandatant l'Union des Municipalités du Québec comme porte-parole du regroupement d'achat d'assurances de dommages
- 7.7.3 Confirmation du mandat donné à Optimum Actuaire & Conseillers inc. comme consultant externe
- 7.7.4 Modalités de paiement des factures pour les travaux effectués au manège de la SACS

8. DIVERS

- 8.1 Achat de billets pour un dîner de bœuf et porc braisés au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier
- 8.2 Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités

8.3 Appui de la Ville de Bromont pour la fusion des organismes de transport adapté

8.4 Félicitations adressées à Madame Marie-Ève Lagacé

8.5 Félicitations adressées à Madame Édith Bundock

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

9.1 Renouvellement du contrat de travail de Madame Maryse Demers

9.2 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de la famille de Bromont tenue le 21 mai 2008

10.2 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière de la MRC de la Haute-Yamaska tenue le 11 juin 2008

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU